

*Excusés : Jean-Luc SOLLALLIER, Alain FRAGNE, Arnaud BLETTERY*

► **BUDGET 2022 budget général :**

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à 613 590.42 € en fonctionnement et 237 066.59 € en investissement, sans emprunt.

Les opérations d'investissement concernent cette année : travaux sur chemins ruraux (notamment chemin de la Michonnette) pour 15 200 €, réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie pour 27 000 € (travaux terminés en mars 2022), travaux rocher belvédère site de la Salette pour 12 000 €, rénovation des logements 3 maisons locatives (menuiseries + salles de bains) pour 55 000€, achat divers matériel dont désherbeur thermique pour 5 000€, achats terrains (près captage Font Servas + autres terrains pour réparation chemins) pour 8 500€, extension réseau assainissement suite à permis de construire particulier pour 10 500€, complément voirie pour 11 000€.

► **BUDGET 2022 budget assainissement :**

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à 21 729.08 € en fonctionnement et est excédentaire pour 16 744.88€ en investissement avec 412 785.17€ en dépenses et 429 530.05€ en recettes. Il est prévu de rembourser le crédit relais de 400 000 € en cours d'année, dès la réception du FCTVA sur les travaux.

**Les BP budget principal et assainissement sont votés à l'unanimité.**

► **VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX :**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés bâties **21.05%**, taxe foncière sur les propriétés non bâties : **21,68 %**, contribution foncière des entreprises : **15,20 %**. Taux votés à l'unanimité.

► **VOTE DES SUBVENTIONS :** La commune a reçu de nombreuses sollicitations. Après débat, **les subventions votées pour un montant total de 800 €** sont les suivantes : 150 € pour Relais Transport, 100€ pour Les Sourires d'Urfé, 100€ pour le CAT Le Colombier La Blégnière de Crémeaux. Une subvention de 450€ est également votée pour la nouvelle association communale Airpur (Association Intercommunale pour la Revalorisation du Pays d'Urfé), dans le cadre de l'organisation du Tour du Pays Roannais avec un passage sur la commune de Cherier le samedi 2 juillet.

Egalement, face à la situation d'urgence en Ukraine, l'ensemble des communes du Roannais accorde une aide exceptionnelle (1€/habitant). Le conseil municipal est favorable à cette aide pour un versement de 570€ au CCAS de Roanne qui centralise les subventions dans un fonds de solidarité commun.

► **CANTINE :**

- **Demande du SOU des écoles :** Actuellement la mairie s'occupe : de vendre les tickets de cantine, d'envoyer les tableaux mensuels de présence à l'intendance du collège, de signer la convention avec le collège, de régler les factures au collège et de les refacturer au sou des écoles, de rémunérer et gérer les employés municipaux en charge du service de la cantine. Le sou des écoles s'occupe uniquement de faire signer le règlement intérieur, de suivre les règlements mensuels des parents et de régler les factures adressées par la commune. De plus, lors d'impayés le sou des écoles n'a aucun moyen d'action contrairement à la commune qui pourrait poursuivre les mauvais payeurs. Le conseil municipal est favorable pour que la commune s'occupe de facturer les repas aux parents. Le SOU pourrait ainsi se consacrer pleinement à l'organisation d'évènements et manifestations pour récolter des fonds et financer les sorties et animations scolaires. Les parents n'auraient plus qu'un seul interlocuteur et pourraient bénéficier de moyens de paiement plus modernes tels que tipi/cb.

- **Dispositif cantine à 1€ :** Afin d'entrer dans le dispositif, le conseil municipal instaure une tarification basée sur le quotient familial et divisée en 3 tranches : 0€80 pour les quotients inférieurs ou égaux à 700€, 1€ pour les quotients de 701 à 950€ inclus, tarifs normaux (3€95 au ticket ou 3€72 en permanent) pour les quotients supérieurs à 951€. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'ASP permettant la mise en place du dispositif de cantine à 1€ sur une période de 3 ans dès la rentrée scolaire 2022/2023. La commune sera complétée à hauteur de 3€ pour chaque repas payé 0€80 ou 1€. Voté à l'unanimité.

- **Questions diverses :** mis en place des tours de rôle pour les élections présidentielles.

## VIE DE LA COMMUNE

### - ETAT CIVIL :

- décès de Claude-Marie Fernand LASSAIGNE de Tour, le 4 mars 2022

## INFO DIVERSES

- **HEURE MUSICALE** : samedi 9 avril à 16h la salle des fêtes de Cherier, entrée gratuite, buvette et gâteaux, représentation de l'école de musique intercommunale.
- **TOUS AU COMPOST** : du 26 mars au 10 avril, c'est un évènement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques : le compostage domestique (composteur individuel, lombricomposteur...), le compostage partagé (en immeuble, quartier, plateforme collective...), le compostage en établissement (restauration collective, restaurants, cantines...). A cette occasion la Communauté de Communes tiendra un stand sur le marché de Saint-Just-en-Chevalet le jeudi 31 mars de 8h30 à 12h00 pour promouvoir le compostage, sur place des informations par l'association *Madeleine Environnement* sur le compostage et le jardinage au naturel, possibilité d'acheter les composteurs.
- **ELECTIONS PRESIDENTIELLES – DIMANCHE 10 AVRIL ET DIMANCHE 24 AVRIL** – de 8h à 19h, en mairie, 1 rue du Haut des Moulins. Concernant les **PROCURATIONS** : demande en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), à valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, ou directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité et connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE).
- **BILAN J'AIME LA NATURE PROPRE - SAMEDI 5 MARS** : Merci aux 10 bénévoles qui ont ramassé 2m3 de déchets abandonnés sur les bords de route, bois, chemins et trottoirs ! (photo sur le site internet cherier.fr )

## ..... ECHOS DES ASSOCIATIONS.....

\* **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : Samedi 2 avril 2022, Les Chemins de Traverse proposent une balade guidée de 11,5Km, au départ du Vieux Cherier, au dénivelé modéré (250m), passant par Maucet, le Vignat, Goutte Rouge, Goutte Noire, Le Trêve Millaud, La Salette, Le Poyet. Au long du parcours on vous racontera des "histoires pour faire peur" de la chronique locale (maison hantée, souterrain, possession diabolique...). Départ à 13H30 du parking à l'entrée du Vieux Cherier. Gratuit et ouvert à tous les intéressés.

**COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION "LES CHEMINS DE TRAVERSE"** : concernant les circuits permanents de randonnées et le topo-guide qui a déjà été distribué à plusieurs centaines d'exemplaires depuis 30 années que ces circuits ont été mis en place, l'association a été amenée à modifier le circuit rouge, au départ du Vieux Cherier, intitulé "balade de Goutte Rouge" car le chemin de la route Napoléon à Ripouroux, en partie privé, a été fermé par son propriétaire en raison de plusieurs incivilités et problèmes sur les troupeaux. Le retour se fera désormais par le chemin de Goutte Noire à Ripouroux et la boucle sera plus courte (6 km au lieu de 7,5 km). Les randonneurs sont invités à suivre le nouveau balisage.

\* **SOU DES ECOLES** : Ce sont 108 repas adultes et 20 repas enfants qui ont été préparés par La Marmite du berger et vendus par le Sou soit 530€ de bénéfices. Cet argent permettra de financer la sortie du cinéma du 29 mars pour la classe des grands et une partie de la sortie des petits programmée pour le 31 mai à St Georges en Couzan (à la Ferme de Servanges : parcours pieds nus et visite de la ferme). Un grand MERCI !

### \* **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS** :

- chaque 1er samedi du mois : marche mensuelle des Chemins de Traverse
- samedi 9 avril à 16h: heure musicale de Musicadanse, salle des fêtes, gratuit
- samedi 14 mai : soirée moules-frites organisée par le club de foot, salle des fêtes, 14€ adulte, 10€ enfant, réservation au 06 35 24 75 62
- lundi 6 juin : marche de Pentes & Côtes organisée par les Chemins de Traverse, départ et inscriptions à la mairie, 5 circuits (6.5, 13, 17, 24 et 35 kms)
- samedi 2 juillet journée : fête de l'école
- samedi 2 juillet : passage du Tour du Pays Roannais (cyclisme)
- samedi 6 et dimanche 7 août : fête patronale
- mardi 16 août et mardi 22 novembre de 16h à 19h: don du sang, salle des fêtes